

Réunion du 28 novembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Yves SUBLON

N° CP/2016/567 - Aéroport de Strasbourg-Entzheim - 1111
Aéroport de Strasbourg-Entzheim. Proposition d'approbation du programme de développement des lignes aériennes par la poursuite du dispositif de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons européennes sous obligations de service public, et proposition d'approbation du projet de convention partenariale de mise en œuvre et de financement du dispositif pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la participation du Département au dispositif de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons européennes sous obligations de service public pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019, et de la participation financière du Département du Bas-Rhin à hauteur 3 169 936 € répartis comme suit :

. le financement des lignes européennes sous obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Prague) : 194 124 €

. le financement de la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport : 2 975 812 €

- approuve les termes du projet de convention de financement du dispositif de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons européennes sous obligations de service public pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019, joint à la présente délibération ;

- autorise le président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161128-lmc1104810-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/12/16